

MAIRIE DE MONTROND  
4 rue Pergaud  
39300 MONTROND

Tél : 03 84 51 71 89  
mairie@montrond39.fr

À Montrond,  
Le 25 mars 2024

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, compétente en urbanisme suite à la promulgation de la loi ALUR, a prescrit en 2021 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document a comme objectif de planifier et réglementer l'aménagement du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce centrale de la construction du PLUi de notre collectivité, a été approuvé par le Conseil communautaire le 25 janvier 2024. Les nouvelles réglementations nationales, en faveur d'une réduction de l'artificialisation des sols, obligent à restreindre les superficies ouvertes à la construction dans le futur PLUi.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent, dès à présent, faire l'objet d'un sursis à statuer. C'est une possibilité donnée à l'autorité compétente de différer sa décision vis-à-vis d'un projet, pour ne pas compromettre l'exécution du futur plan.

Nous invitons les habitants à prendre note de ces évolutions en cours et à se rapprocher de la Communauté de communes, pour toute question éventuelle.

Pour rappel, une adresse e-mail est destinée aux populations pour le PLUi, elle est accessible sur le site internet de la Communauté de communes dans l'onglet urbanisme/PLUi : [concertation.plui@champagnolenozerojura.fr](mailto:concertation.plui@champagnolenozerojura.fr)

Morgan Bourdenet <mbourdenet@cc-cnj.fr>

Le Maire, Patrice Maire

